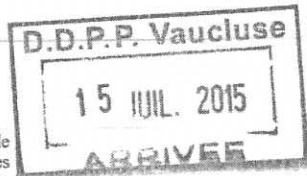




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A-  
SM

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Direction régionale  
des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie

Téléphone: 04-42-99-10-00  
Télécopie: 04-42-99-10-01

Préfecture de Vaucluse  
Direction départementale de la protection des  
populations  
84905 AVIGNON Cédex 09

Affaire suivie par :  
David LAVERGNE

N° 4399

Poste :  
04 42 99 10 28

Aix-en-Provence, le 09/07/2015

Réf SRA: DL 2015/20099

**Objet :** 84 - ORANGE - Demande autorisation d'exploiter  
concernant la poursuite de la réception de matériaux d'exploitation  
alternatifs et actualisation des conditions d'exploitation de l'installation du

Je vous informe que je n'édicterai, sur le projet cité en objet, aucune prescription archéologique en application de la loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée par la loi n°2003-707 du 1er août 2003 relative à l'archéologie préventive.

Toutefois, il conviendra de rappeler au pétitionnaire que toute découverte fortuite de vestiges pouvant intéresser l'archéologie devra être déclarée sans délai au maire de la commune conformément à l'article L. 112-7 du Code de la construction et de l'habitation ainsi qu'à l'article 47 du décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002.

Pour le Conservateur Régional de l'Archéologie  
et par autorisation

  
David LAVERGNE